

Sujet : [INTERNET] enquête publique préalable La Jarne

De : <patgire17@gmail.com>

Date : 20/03/2024 18:12

Pour : <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de mon désaccord sur le projet de création d'une aire de grand passage à La Jarne sur la D202 pour les raisons suivantes :

Selon l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

*.....
Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Celui-ci définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.*

Hors La Jarne ne compte qu'environ 2500 h et Salles sur mer environ 2200h ; pourquoi alors imposer une aire pour 200 caravanes représentant environ 1000 personnes. Le déséquilibre ainsi créé dans les populations est de nature à générer des conflits de voisinage, voire de l'insécurité à proximité.

Dans le Dossier d'enquête préalable à la DUP on voit sur la figure 9 page 16 « photographie de la parcelle qui a connu du stationnement » ; on constate les nuisances créées sur une aire 10 fois moins importante que le projet présenté.

On peut facilement craindre une multiplication de ces nuisances ; il suffit de voir le tas de débris existant devant l'aire de passage du Marais doux à Aytré le long de la D137 à environ 1km du projet à vol d'oiseau.



aire de passage du Marais doux à Aytré le long de la D137

La route D.202 sur laquelle se situe le projet est très fréquentée par les voitures qui sont un risque important pour la circulation à vélo et pour les piétons ; hors, si on se souvient de l'aire de passage qui existait sur cette même route, il était fréquent de voir des enfants déambuler sur les bas côtés. Le projet susceptible d'accueillir une forte population (près de 1000 pers) représente ainsi une zone potentiellement très accidentogène.

D'autre part, à l'heure où on demande de la sobriété, je ne souhaite pas que la communauté engage plus d'1.5 M€ pour cet investissement au profit de gens de passage qui par nature n'apportent pas de valeur ajoutée à la communauté susceptible de les accueillir.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte mes remarques,
Veuillez accepter mes sincères salutations.

Patrick Giré
17220 Salles sur Mer



Sans virus. www.avast.com